

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2021

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20210316-DCA2021004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP),

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu la délibération 2005-009 du 21 octobre 2005 fixant les règles d'amortissement de la régie EIVP ;

Vu les délibérations 2019-054 du 6 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020, 2020-007 du 20 mai 2020 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2020, 2020-018 du 9 novembre 2020 approuvant la première décision modificative du budget de l'exercice 2020 et 2020-031 du 8 décembre 2020 approuvant la seconde décision modificative du budget de l'exercice 2020,

Vu les résultats du compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris,

Après élection de M^{lle} Marie Christine LEMAROELEY comme Président·e de séance,

Sur proposition du·de la Président·e de séance,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 avec les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2020	6 500 375,43 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020	6 547 650,65 €

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de -47 275,22 €, auquel s'ajoute le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de +183 030,59 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2020 s'élève à +135 755,37 €.

Section d'investissement	
Recettes d'investissement de l'exercice 2020	825 956,89 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 2020

667 222,32 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de +111 459,35 € auquel s'ajoute le report d'excédent d'investissement des exercices antérieurs de 1 217 587,23 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent de financement à fin d'exercice 2020 s'élève à 1 376 321,80 €.

Article 2 : Il est donné quitus au comptable public pour sa gestion de l'exercice 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, illegible name or set of initials.